

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 22 JUIN 2015 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers, Lucien Boily, Gilles Girard, Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve et Alain Fortin.

ABSENCES MOTIVÉES : Messieurs les conseillers Jocelyn Fradette et Pascal Pilote.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS: Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

POLITIQUE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL CADRE – « POLITIQUE CONGRÈS, COLLOQUES, COURS ET REPRÉSENTATION, FRAIS DE TRANSPORT, HÉBERGEMENT ET PER DIEM »

348-17-2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 17 septembre 2007, une « Politique de gestion administrative des employés cadres » qui a fait l'objet d'une mise à jour en 2012;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci comprend, à l'article 21 – « Congrès, colloques, cours et représentations », une section fixant le « tarif des dépenses », notamment une « allocation maximale autorisée de dépenses pour un séjour à l'extérieur de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean » qui est basée sur celle des élus municipaux de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette section a fait l'objet d'une révision majeure par le comité de gestion afin d'en simplifier l'application;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande l'adoption de cette politique ainsi refondue en 2015;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'adopter le document intitulé « Politique Congrès, colloques, cours et représentation, frais de transport, hébergement et per diem » rédigé par le Service des ressources humaines en juin 2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POLITIQUE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL CADRE –
**« POLITIQUE PORTANT SUR L'OCTROI D'UNE ALLOCATION POUR
L'UTILISATION D'UNE AUTOMOBILE PERSONNELLE »****

349-17-2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 17 septembre 2007, une « Politique de gestion administrative des employés cadres » qui a fait l'objet d'une mise à jour en 2012;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci comprend une section portant sur « l'octroi d'une allocation pour l'utilisation d'une automobile personnelle »;

CONSIDÉRANT QUE cette politique a fait l'objet d'une révision majeure par le comité de gestion, le tout, afin de moderniser les règles applicables;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande l'adoption de cette politique ainsi refondue en 2015;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
 appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
 ET RÉSOLU :

"d'adopter le document intitulé « Politique portant sur l'octroi d'une allocation pour l'utilisation d'une automobile personnelle », rédigé par le Service des ressources humaines en juin 2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**NÉGAWATTS PRODUCTION – PROGRAMME « L'EAUGIC » –
PARTENARIAT FINANCIER**

350-17-2015

CONSIDÉRANT QU'en 2011, le gouvernement du Québec a dévoilé sa « **Stratégie québécoise d'eau potable** », dont les objectifs sont clairs : une réduction de 20 % de la production moyenne d'eau par personne d'ici 2017;

CONSIDÉRANT QU'à compter de 2012, les municipalités devaient produire un plan d'action et proposer des mesures pour favoriser l'économie;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Négawatts Production a reçu une aide financière provenant de la Banque Royale du Canada, via son programme « Eau Bleue RBC » pour déployer au sein d'une municipalité urbaine du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le projet « L'EAUGIC : pour une utilisation efficace de l'eau »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet comprend trois volets, à savoir :

1. Une série de visites directement au domicile des citoyens;
2. Une intervention en milieu de travail auprès des employés d'une organisation;
3. Un événement de sensibilisation auprès du grand public en lien avec des partenaires de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE Négawatts Production propose à la Ville d'Alma d'être partenaire du projet et de concentrer ses actions à l'ensemble des huit districts électoraux de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en devenant partenaire du projet, la Ville d'Alma pourra bénéficier de l'expertise développée par Négawatts Production quant aux changements de comportements durables des citoyens ainsi que d'un rapport de projet à la fin de l'année;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche s'inscrit parfaitement dans la « **Stratégie québécoise d'eau potable** » ainsi que dans la « *Stratégie de développement durable* » entreprise par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la demande de participation financière pour la Ville est établie à 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Service des travaux publics;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"de confirmer à l'organisme Négawatts Production le partenariat de la Ville d'Alma au « Programme L'Eaugic : pour une utilisation efficace de l'eau », selon le scénario 2 de la proposition soumise;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier à verser une contribution financière de 10 000 \$."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'AUTORISATION DE PERMIS D'ALCOOL – 2015 – LES FÊTES GOURMANDES DE LANAUDIÈRE – LA TOURNÉE DES CHEFS « GOÛTEZ LE QUÉBEC » **351-17-2015**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la période estivale, la Ville d'Alma reçoit l'activité suivante, qui se déroulera au Parc Sainte-Anne :

Dates :	Nom de l'événement :	Lieux :
1 ^{er} août 2015 (9 h) au 2 août 2015 (17 h)	La Tournée des chefs « Goûtez le Québec »	Parc Sainte-Anne

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue de cette activité, les organisateurs désirent faire une demande pour l'obtention des permis de vente d'alcool pour ces journées d'activités;

CONSIDÉRANT QU'ils sollicitent l'accord de la Ville d'Alma pour la présentation de cette demande, avec, si possible, l'autorisation de vendre des boissons gazeuses et des boissons alcoolisées dans des cannettes au lieu de verres en plastique;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"que la Ville d'Alma autorise et appuie Les Fêtes gourmandes de Lanaudière – La Tournée des chefs « Goûtez le Québec » à présenter à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec la demande pour l'obtention des permis d'alcool requis pour la tenue de l'activité ci-haut mentionnée au Parc Sainte-Anne;

Que madame Audrey-Claude Gaudreault, conseillère en communication, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire prévu à cette fin auprès de ladite Régie."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI – CENTRE DE VILLÉGIATURE DAM-EN-TERRE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 » **352-17-2015**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma va fêter le 150^e anniversaire de fondation de la municipalité en 2017, soit en même temps que le 150^e de la Confédération du Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre de villégiature Dam-en-terre entend déposer un projet d'agrandissement de la marina Dam-en-terre dans le cadre du « Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 » (PIC 150);

CONSIDÉRANT QUE ce projet figure parmi les priorités de développement du conseil d'administration de cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement de la marina du Centre de villégiature Dam-en-terre vise un meilleur positionnement des infrastructures de la Dam-en-terre quant à l'offre d'activités et de services nautiques au Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise une meilleure performance financière de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE par ce projet, la Ville d'Alma améliore son attractivité touristique;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU :

"que le conseil municipal de la Ville d'Alma appuie la démarche de l'organisme Centre de villégiature Dam-en-terre dans le dépôt d'un projet d'agrandissement de la marina Dam-en-terre dans le cadre du « Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 » (PIC 150)."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – FOURNITURE ET POSE DE BÉTON BITUMINEUX ET RAPIÉÇAGE DE RUES POUR L'ANNÉE 2015 (NORME 2015-077) **353-17-2015**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et la pose de béton bitumineux et rapiéçage de rues pour l'année 2015, les soumissions suivantes ont été reçues le 16 juin 2015:

Soumissionnaires	Prix total, taxes incluses
Inter-Cité Construction Itée – Chicoutimi	987 254,68 \$
Compagnie Asphalte Itée – Laterrière	1 072 417,82 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues, les taxes appliquées et l'historique des coûts moyens à la tonne métrique pour les années 2006 à 2015;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la pose de béton bitumineux et rapiéçage de rues pour l'année 2015 à la firme « Inter-Cité Construction ltée » de Chicoutimi, au coût total de 987 254,68 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, le tout selon les disponibilités budgétaires pour chaque projet."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – FOURNITURE ET POSE DE BORDURES ET TROTTOIRS EN BÉTON (NORME 2015-078) **354-17-2015**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et la pose de bordures et trottoirs en béton, les soumissions suivantes ont été reçues le 18 juin 2015 :

Soumissionnaires	Prix total, taxes incluses
Les Entreprises Rosario Martel inc. – Alma	233 190 \$
Inter-Projet (9099-3593 Québec inc.) – Jonquière	310 361,91 \$
Lachance Asphalte (1987) inc. – Alma	318 325,44 \$
Jean Leclerc Excavation inc. – Québec	350 983,61 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la pose de bordures et trottoirs en béton à la firme « Les Entreprises Rosario Martel inc. » d'Alma, pour un coût total de 233 190 \$, taxes incluses, conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même le projet d'immobilisations #019."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT – INGÉNIEURIE – ÉTUDE SUR LA GESTION DES BASSINS UNITAIRES SECTEUR SUD **355-17-2015**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 280-14-2015 afin de confirmer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) que la Ville d'Alma s'engage à respecter les exigences concernant l'entretien de la station d'épuration des eaux usées et la gestion des débordements sur l'ensemble du réseau;

CONSIDÉRANT QUE la firme Cegertec WorleyParsons a réalisé un plan directeur des égouts de la Ville en 2010;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des travaux publics a demandé à la firme Cegertec WorleyParsons, de déposer une offre d'honoraires professionnels pour le mandat suivant, à savoir :

- Bilan des débordements depuis 2011 versus les événements météo mensuels;
- Évaluation des gains environnementaux par rapport aux restrictions de la largeur pavée dans les rues où des travaux de réfection ont eu lieu;
- Établissement d'une stratégie de réduction sur un horizon de 5 ans afin de se conformer à la stratégie pan-canadienne sur les ouvrages de surverse;
- Estimation des coûts des travaux prioritaires proposés;
- Dépôt et présentation du plan de mesures compensatoires au MDDELCC;
- Évaluer sommairement les coûts;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"de confier à la firme Cegertec WorleyParsons, le mandat pour réaliser une étude afin de mettre à jour le plan directeur des égouts afin de répondre aux exigences gouvernementales et de faire une formation sur le contenu du document global aux employés du Service technique, le tout conformément à sa proposition datée du 26 mai 2015, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

d'autoriser la directrice du Service des travaux publics à signer, pour la Ville d'Alma, ladite offre de services;

et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit une somme de 17 796 \$, taxes en sus, cette somme étant prise à même les disponibilités financières prévues à cette fin au règlement d'emprunt 251-2015."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

356-17-2015

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.



greffière adjointe



maire